

DEC213558DR20

Décision portant modification de la décision DEC200593DR20 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur **de l'unité** UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

Vu la décision DEC192569DR20 du 01/10/2019 portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Vu la décision DEC200593DR20 portant modification de la décision DEC192569DR20 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de la décision DEC200593DR20 du 14/02/2020 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sosson, délégation de signature est donnée à M. Gilles Metris, astronome, M. Boris Marcaillou, maître de conférence, Mme Sandrine Bertetic, ingénieure d'études et à Mme Fabienne Graglia, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/10/2021

La déléguée régionale  
Aurélie Philippe

